

Dernière mise à jour le 05 mai 2023

Revenu de solidarité active RSA 2023

Sur LégiSocial, tableau récapitulatif 2023 du montant du revenu de solidarité active RSA socle. Le montant du revenu de solidarité active varie en fonction du nombre de personnes à charge ainsi qu'en fonction de l'âge des enfants.

Sommaire

- Valeurs en vigueur du 1er avril 2023 au 31 mars 2024
- Valeurs en vigueur du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023

Valeurs en vigueur du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Le site de la CAF confirme les valeurs suivantes :

Montants forfaitaires du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul*	Vous vivez en couple
0	607,75 € (**)	911,63 €
1	911,63 €	1093,96 €
2	1093,96 €	1276,29 €
Par enfant ou personne en plus	243,10 €	

* Ces montants peuvent être majorés durant une période limitée si vous êtes isolé avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

(**) Décret n° 2023-340 du 4 mai 2023 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active, JO du 5

Valeurs en vigueur du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023

Selon les informations de la CAF, nous avons les valeurs suivantes :

Montants forfaitaires du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 mars 2023		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul*	Vous vivez en couple
0	598,54 €	897,81 €
1	897,81 €	1077,37 €
2	1077,37 €	1256,93 €
Par enfant ou personne en plus	239,42 €	

* Ces montants peuvent être majorés durant une période limitée si vous êtes isolé(e) avec au moins un enfant à charge ou enceinte.